

*Attribution de temps*

**M. Althouse:** Par consentement unanime.

**M. Hawkes:** Je suis entré en fonction en janvier et, jour après jour, pendant les Affaires courantes, j'entends les députés d'en face se perdre dans des explications au sujet de leurs pétitions. Une fois les pétitions déposées, on s'aperçoit qu'elles ont été certifiées six ou huit mois, parfois même un an et demi auparavant. Que font les députés de ces 30, 60, 90 secondes de plus? Ils rognent le temps affecté aux débats à la Chambre. Les Canadiens nous ont mandés ici pour délibérer de façon logique des affaires publiques et pour les mettre aux voix.

Examinons notre histoire récente. Au Parlement britannique, il est rare que les députés consacrent une journée entière à un seul sujet. Qu'a fait l'opposition? Au cours du débat sur le projet de loi de l'environnement, qui a été le plus modifié de toute notre histoire parlementaire et le plus soigneusement étudié en comité, l'opposition a passé plusieurs jours à l'étape de la troisième lecture, l'équivalent de trois pleines journées consacrées à un sujet vital pour nos jeunes et pour nous tous, au Canada.

L'opposition nous a fait passer 15 heures, l'équivalent de cinq journées entières de débat, sur la deuxième lecture du projet de loi C-121 traitant de privatisation. Nous avons eu neuf heures de délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur la taxe d'accise. Lorsque nous avons commencé ce matin, nous avons déjà passé près de neuf heures...

**Une voix:** Sept heures!

**M. Hawkes:** Le député dit sept heures, mais il oublie les trois premiers discours. Nous avons déjà eu huit heures et demie de débat, soit l'équivalent de trois jours pleins, à l'étape de la deuxième lecture, avant que le projet de loi aille au comité puis passe par l'étape du rapport puis par celle de la troisième lecture. Qu'est-ce que l'opposition a fait dans le cas du projet de loi sur l'Atlantique, du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt et du projet de loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest? Elle n'aime pas le libre-échange. Contrairement aux Canadiens.

**M. Rossi:** Déclenchez donc les élections!

**M. Hawkes:** Les députés de l'opposition ont recours à la clôture deux fois par jour, à midi et en soirée. Nous avons essayé à 14 reprises de prolonger les heures de séance pour terminer certains débats, afin de contribuer à la démocratie et de permettre à tous ceux qui veulent prendre la parole de le faire. Un vendredi après-midi, vingt-sept députés de l'opposition sont venus de derrière les rideaux pour bloquer une motion qui aurait favorisé la démocratie en permettant que le débat se poursuive.

Ce soir, l'opposition arrêtera le débat à 18 heures. Nous sommes ici et pourrions poursuivre pendant six autres heures, cette nuit. Nous pourrions aller jusqu'à deux ou trois heures du matin. Si les députés de l'opposition veulent de plus longs débats, nous leur en offrons. Est-ce que la Chambre consent à l'unanimité à poursuivre le débat ce soir jusqu'à ce que tous les députés qui le souhaitent aient parlé du projet de loi sur la privatisation d'Air Canada? Ou bien est-ce que les députés de

l'opposition préfèrent que la motion d'attribution de temps prenne effet à 18 heures ce soir?

Je vous prie, madame la Présidente, de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à poursuivre ce soir le débat sur Air Canada. S'il y a consentement, nous retirerons la motion à l'étude, reviendrons aux autres questions inscrites au nom du gouvernement et tiendrons un débat ce soir. Autrement, nous verrons à ce que les électeurs du Canada aient un jour de débat de plus sur le projet de loi C-129, parce que c'est le mieux que nous puissions faire. S'il y a consentement unanime, les députés de l'opposition peuvent avoir plus d'heures de débat; cependant, s'ils n'acceptent pas les heures supplémentaires, nous prendrons ce que nous pouvons, c'est-à-dire un jour de débat de plus.

**M. Rossi:** Donnez aux Canadiens la chance de s'exprimer. Il n'y en a pas comme vous pour faire de l'obstruction à la Chambre, Hawkes.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** À l'ordre. Je dois demander à la Chambre de se prononcer sur la motion présentée par le secrétaire parlementaire.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à reprendre le débat sur projet de loi à 18 heures?

**M. Tobin:** La réponse est non. Poursuivons le débat.

**M. Althouse:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il me semble très inhabituel qu'on présente une deuxième motion à la Chambre alors que nous sommes déjà en train d'en étudier une. Le motionnaire n'a pas proposé de retirer la motion actuellement à l'étude. S'il l'a fait, je n'ai entendu personne l'appuyer. Bref, je ne suis pas certain que cette motion ait été présentée conformément à la procédure, madame la Présidente.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je crois que nous pouvons économiser du temps. À mon avis, je me devais de demander à la Chambre s'il y avait consentement unanime. Je suis au service de la Chambre. Si la Chambre avait décidé de retourner aux ordres inscrits au nom du gouvernement et de reprendre le débat sur le projet de loi C-129 à 18 heures, elle aurait eu raison de le faire. Il m'incombait de demander s'il y avait consentement unanime. Ce n'est manifestement pas le cas. Reprenons le débat.

**M. Tobin:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. De notre côté de la Chambre, nous vous remercions de vouloir être au service de la Chambre, comme tout bon président, et de mettre aux voix une question que nous n'avions peut-être pas entendue, selon vous.

Cependant, comme vous venez de le dire avec raison, le Président doit d'abord appliquer le Règlement. Or, celui-ci prévoit qu'on ne peut pas présenter une motion pendant qu'une autre motion est débattue. De plus, le député n'a pas proposé une motion en bonne et due forme. Maintenant que tout le monde a compris, nous pouvons poursuivre le débat.

**M. Rossi:** Vous ne pouvez pas toujours avoir le dernier mot, Hawkes.